



Détail du marché :

Marché public type MAPA < 90 000€ HT

Référence : PAJI/11/10612

 [L'envoyer par e-mail](#)  [L'imprimer](#)

Type de produit :

Informatique audio visuel - Fourniture - Consommables informatiques et produits actifs
Informatique audio visuel - Fourniture - Consommables informatiques et produits actifs

Objet :

CONSOMMABLES INFORMATIQUES POUR L'ANNEE 2012

Descriptif :

Pour tous renseignements complémentaires prendre contact avec Mme LUQUET Corinne au 02.48.23.11.87

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

Qualité des produits :	10%
Qualité des services associés :	0%
Qualité des conditions de livraison :	10%
Prix :	80%

Date de publication : 21 octobre 2011

Date de fin de publication : 23 novembre 2011

Date de remise des offres : 23 novembre 2011 à 12 heures

Documents annexes :



reglement consultation consommables informatiques.doc



BORDEREAU BESOINS consommables informatiques.xls

 [Retour liste](#)

Coordonnées de l'établissement :

Etablissement : Lycée Alain Fournier

Adresse : 50 rue Stéphane Mallarmé
MALLARME

18016 BOURGES CEDEX

Pouvoir adjudicateur :

M. RICHARD Luc

Service destinataire - Contact :

M. MORENO Robert

Tel : 02.48.23.11.88

Fax : 02.48.23.11.81

E-mail : robert.moreno@ac-orleans-tours.fr

 [Retour liste](#)

LYCEE ALAIN-FOURNIER
50 rue Stéphane Mallarmé
18000 BOURGES
Tél : 02.48.23.11.88
Fax : 02.48.23.11.81
Proviseur : Monsieur RICHARD Luc

Contacts : Monsieur MORENO Robert
Madame LUQUET Corinne

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

FOURNITURE DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date limite de dépôt des offres : 23 novembre 2011
--

Article 1 - Objet du marché

Le marché a pour objet l'achat de consommables informatiques pour l'année 2012
La soumission porte essentiellement sur des consommables à la marque. La liste des consommables n'est pas limitative et pourra être complétée au cours de la période du marché. En raison du caractère évolutif des besoins de l'établissement, le fournisseur pourra également joindre son catalogue et indiquer le taux de remise.

Article 2 – Prix et quantité

Les prix sont fermes pour la durée du marché. Pour les références citées, les offres doivent faire apparaître le prix unitaire hors taxes des consommables **à la marque**. (*L'établissement ne tiendra pas compte des tarifs pour les consommables compatibles*).

Le lycée s'engage à respecter le volume des quantités minimales des produits mentionnés à l'appel d'offre au titre de l'année 2012.

Les prix s'entendent marchandises livrées franco de port au lycée et à l'exclusion de tous frais de facturation.

Article 3 - Durée et validité du marché

Le présent marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2012. Il ne deviendra effectif et ne pourra recevoir exécution qu'après notification au fournisseur.

Article 4: Conditions de livraison

Livraison du lundi au vendredi de 7h à 17 heures hors vacances scolaires.

Livraison sous 72heures maximum après envoi du bon de commande.

Possibilité en cas d'urgence d'avoir une livraison sous 24 heures.

Article 5 : Mode de fonctionnement

L'entreprise candidate présente sa proposition de prix à l'aide du bordereau de prix (valant acte d'engagement). Toute offre remise sans le bordereau complété sera déclarée irrecevable. Les commandes interviennent tout au long de l'année par bons de commande, selon les besoins.

Article 5 : Présentation des offres

Les candidats doivent impérativement fournir les documents suivants :

- l'acte d'engagement établi en un seul exemplaire, dûment signé. Cet acte est inséré dans le document du bordereau de prix fourni par le lycée.

- Une déclaration sur l'honneur, datée et signée, justifiant que le candidat :

A satisfait aux obligations fiscales et sociales ;

N'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ;

N'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation pour infractions au code du travail.

Article 6 : Critères relatifs aux choix de la commission ad hoc

Les critères retenus ci-dessous énumérés, vont servir à déterminer le candidat retenu pour chaque lot de produits.

1) Prix	80%
2) Qualité du produit	10%
3) Qualité de conditions de livraison	10%

Article 7 : Modalités financières

Les factures afférentes au paiement seront établies obligatoirement en 3 exemplaires (un original et deux copies) et porteront, outre les mentions légales ou réglementaires, les indications suivantes :

- le nom et l'adresse du créancier
- le numéro de son compte bancaire ou postal
- la désignation des articles, le prix unitaire hors taxes, le taux de remise consentie, le prix unitaire net ht
- le montant total HT et TTC
- le n°de bon de commande de l'établissement

Le comptable assignataire est l'Agent Comptable du lycée Alain-Fournier